

Quoi qu'il en soit, la note de Saint-Etienne fit ressortir au grand jour la rivalité des deux principales villes du Forez, rivalité qui datait déjà de l'époque de la création des sénéchaussées au 17<sup>e</sup> siècle, mais qui s'était surtout développée depuis la suppression de celle de Saint-Etienne au milieu du 18<sup>e</sup>. Aussi cette ville insista-t-elle vivement pour avoir un tribunal distinct de celui de Montbrison. « Saint-Etienne, qui compte 28,000 habitants dans ses murs, et 70,000 sur un espace de quatre lieues carrées, demande vainement des juges depuis vingt ans, » dit-elle à l'Assemblée nationale.

Quand la capitale du Forez eut perdu tout espoir de devenir chef-lieu de département, elle demanda le tribunal supérieur, ou même un tribunal de cassation (car il n'y avait pas alors une cour supérieure portant ce nom), pour sauver son bailliage, qui jouissait, il est vrai, d'une certaine réputation. Mais tout fut vain, et sans doute cette circonstance ne fut pas sans influence sur le parti qu'adopta plus tard Montbrison, lors de la révolte de Lyon contre la Convention.

Nous avons parlé de la protestation de Beaujeu. Ses prétentions n'allèrent pas si loin que celles de Montbrison, mais son opposition fut d'abord plus vive. Cette ville alla jusqu'à demander son union au Mâconnais, si on ne lui accordait pas un chef-lieu de district. Voici le nom des paroisses qui s'associèrent à la demande de Beaujeu, et envoyèrent leur adhésion à l'Assemblée en décembre 1789 : Ardillats (les), Avenas, Belleroche, Cercié, Che-nelette, Cheroubles, Claveysolles, Emeringes, Etoux (les), Germolles, Lancié, Lantignié, Marchampt, Monsol, Odenas, Ouroux, Poule, Propières, Quincié, Saint-